

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 14 DÉCEMBRE 2015

Le quatorze décembre deux mille quinze à dix-sept heures trente les membres du conseil syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre, légalement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Dominique LÉOST, Président.

Lieu: salle Magali – maison Dufour – Verneuil-sur-Avre.

Convocations adressées le 02 décembre 2015.

Nombre de délégués titulaires : 66

Etaient présents : Jacky FRANCHET, Max AUFFRET, Patrice ROULAND, Sylviane LEPAROUX, Rénald MEYER, Didier LECESNE, Serge ADELIN, Alain PICHOT, Florence SALET, Evelyne ALBERTELLI, Michel CADIEU, Vianney DE LA BOULAYE, Christophe FOURMONT, Thierry LAINÉ, Jean-François VERDIER, Jean-Pierre BRIERE, Claude GRIVET, Patrick BRIERE, Emmanuel BOURDIN, Bernard HERISSON, Jean DOUCHIN, Nelly DESBOIS, Christophe MARMION, Bruno DESCLOS, Jean-Claude CHATAIN, Olivier CHARBONNEL, Francis GAUTIER, David BUNEL, Jean-Pierre VAILLANT, Rodolphe MULLER, Denis BICHON, David CHESNAY, Patrick BIEBER, Dominique LÉOST.

Etaient excusés : Thierry FANON, Guillaume ANDRIEU D'IRAI, Patrick RIEHL, Evelyne DELAPLACE.

Etaient absents : Mickaël CARTRY, Damien BRUNET, Régis TRIBOY, Pascal VANDAMME, Sylvie ABILY, Grégory TOURTE, Denis GARNIER, Fabrice HERVÉ, Armand SCHINDLER, Philippe LEBLANC, Thierry CHARRON, Dominique MAISONS, Claude JONNIER, Arnaud LAINÉ, Julie DESPLAT-VERWAERDE, Florence FOUREAU, Emmanuel VARLET, Alain LANGLOIS, Janine GAZANION, Annette SEMAILLE, Jean-Paul LANGOUET, Baudoin MANZE, Sabine CHELLÉ, Jean-Pascal LEFEVRE, Thierry RODES, Francis VIETTE, Éric GIGON, Michel GRUDÉ.

### I. Point sur les travaux et missions en cours

Eléna PUPPINI-GUEUNET présente à l'assemblée les différents dossiers en cours :

#### 1. Inventaire des cours d'eau en Eure-et-Loir :

Suite à la demande de la préfecture, un important travail de terrain a été effectué sur les affluents de l'Avre (Buternay, Lamblore, Meuvette, Gohière, Gervaine...) afin de déterminer si ceux-ci peuvent être répertoriés « cours d'eau ». Pour cela trois critères doivent être réunis : lit naturel à l'origine, alimentation par source et débit suffisant une majeure partie de l'année. Il est à noter que certains fossés classés n'ont rien de cours d'eau alors que certains tronçons non classés sont de réels cours d'eau. En cas de doute, la DDT de l'Eure et Loir a été sollicitée pour une expertise complémentaire.

#### 2. Suivi piézométrique du niveau de la nappe :

Pour faire suite au travail effectué par le BRGM, le SIVA a créé un réseau de suivi de la nappe sur l'ensemble du bassin versant. En plus des 12 puits suivis par le BRGM, 17 nouveaux puits, en majorité communaux, ont été retenus. Des fiches et outils ont été créés afin de noter un suivi mensuel. Il y a encore trois zones pour lesquelles aucun puits n'a été trouvé.

#### 3. Travaux de restauration légère :

Deux sites initialement envisagés, à Verneuil et Muzy, n'ont finalement pas été retenus (en attente DUP source Gonord pour Verneuil et traitement d'une brèche à Muzy).

Des travaux sont actuellement réalisés suite à la demande d'Eau de Paris dans le cadre de la mise en œuvre de la DUP des sources du Breuil à Verneuil. Ce sont donc Eau de Paris et M. Kremer (pour la rive gauche) qui bénéficieront des travaux. Une convention d'entretien sur 10 ans est signée.

Les projets suivants pourraient s'inscrire en 2016 :

- Breux-sur-Avre : restauration et protection de berges par technique végétale chez M. MEYER,
- Vert-en-Drouais : mise en place de clôtures et abreuvoirs sur une parcelle rachetée par Dreux Agglo et mise en location (projet agri-bio),
- Saint-Lubin-des-Joncherets : lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon), ceci dans le cadre d'un projet d'aménagement global. La commune aurait la maîtrise d'œuvre et le SIVA assurerait le suivi technique.

#### 4. Continuité écologique :

L'Avre est classée par l'Etat en liste 2 à partir de Rueil la Gadelière jusqu'à sa confluence, ce qui implique de restaurer la continuité sédimentaire et piscicole d'ici 2017. Tous les propriétaires de points potentiellement bloquants (ouvrages en travers du cours d'eau) ont été informés de ce classement par courrier, ce qui représente environ 50 propriétaires. Un diagnostic gratuit des ouvrages est proposé par l'ONEMA et le SIVA qui permet d'évaluer le niveau de continuité piscicole de chaque ouvrage.

Jusqu'à présent 13 sites ont été diagnostiqués, en fonction des conclusions une étude préalable à la restauration de la continuité peut être nécessaire. Quelque fois une simple ouverture des vannes peut être suffisante. C'est le cas du premier ouvrage de l'Avre à la confluence avec l'Eure, un test d'ouverture est en cours et devrait aboutir à un arrêté préfectoral.

Si l'ouvrage est jugé infranchissable par l'ONEMA, les propriétaires devront effectuer des travaux déterminés au cas par cas. Quatre sites sont déjà étudiés chez des propriétaires volontaires sur les communes de Courteilles, Saint-Rémy-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée.

Le SIVA est maître d'ouvrage pour l'étude concernant ces quatre sites et a financé les 20 % non subventionnés. Cette charge financière est très importante pour un budget sans grandes réserves, il faudra pour les études, et les travaux à venir envisager différemment le financement.

#### 5. Etang des Forges – communes de Randonnai et Irai :

Monsieur le Président informe les délégués que le syndicat a été consulté par la Direction Départementale des Territoires de l'Orne pour le portage d'une étude visant à la maîtrise des pollutions sur l'étang des Forges situé sur les communes d'Irai et Randonnai.

En raison :

- d'un coût d'étude incertain,
- d'un flou juridique concernant la répartition des obligations de chacune des parties (collectivité, propriétaire privé),
- de la complexité technique du dossier,

les membres du syndicat décident à l'unanimité de ne pas prendre en charge le portage de cette étude.

Cette décision sera transmise à Monsieur le sous-Préfet de l'Orne. Il lui sera également signalé qu'aucun droit d'eau connu associé au vannage de l'étang ne justifie réglementairement le maintien des pelles de vannes fermées. Par conséquent, au vu du risque lié à l'état de dégradation des piles du pont et du sous-dimensionnement possible du réservoir, il semblerait raisonnable de maintenir l'étang en eaux basses, d'autant que cette solution pourrait être mise en œuvre immédiatement ; il faudrait l'associer à la mise en place d'un barrage filtrant à l'aval afin de retenir le départ des boues. Elle aboutirait ainsi à un dessèchement des boues et à leur végétalisation ce qui contribuerait à les stabiliser.

#### 6. Plan de gestion hivernal des vannages : il a été mis à jour en novembre.

### II. Orientations budgétaires 2016

Afin de maintenir un équilibre budgétaire convenable, Dominique LÉOST suggère qu'à l'occasion du vote du budget 2016 soit proposée une augmentation de 5 % des participations communales.

### III. Consultation du SIVA au sujet du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale

La Préfecture de l'Eure a transmis pour avis le projet de SDCI qui regrouperait les communautés de communes suivantes :

- Communauté de Communes du Canton de Rugles,
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre,
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton,
- Communauté de Communes du Pays de Damville,
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure.

Après délibération et considérant que le SIVA n'est pas directement concerné par cette fusion, il est décidé de ne pas se positionner sur ce sujet.

### IV. Questions diverses

#### 1. Concours du receveur municipal :

Le conseil syndical,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal, Mme Annette LECLERC, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de lui accorder l'indemnité de conseil à taux plein,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Annette LECLERC, receveur municipal, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### 2. Contrat d'animation 2016/2018 – Agence de l'Eau Seine Normandie

Le conseil syndical autorise le président à signer avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie un nouveau contrat d'animation technique des rivières et du SAGE du bassin versant de l'Avre pour la période 2016 -2018. Ce contrat s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels, conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement et le SDAGE.

### 3. Demandes d'aide 2016

Le conseil syndical autorise Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides suivantes concernant les postes du personnel :

- poste de Patrick Vallon, garde rivière, auprès :
  - o de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
  - o des Conseil régionaux des régions Centre Val de Loire et Basse-Normandie ;
- poste d'Elena PUPPINI-GUEUNET, animatrice rivière et SAGE, auprès :
  - o de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
  - o des Conseils départementaux de l'Eure-et-Loir et de l'Orne,
  - o des Conseil Régionaux des régions Centre-Val-de-Loire et Basse Normandie.

Séance levée à 19 h 30